



## sinistre non responsable sans assurance

Par **sebetdomi**, le **27/05/2019** à **10:58**

bonjour,

vendredi nous avons été victime d'un accident.

en effet, notre véhicule stationné devant la maison, sur un emplacement prévu à cet effet, a été percuté par un tiers. Lors de l'appel à l'assistance pour déclarer le sinistre, nous avons eu l'étonnante surprise d'apprendre que nous avons été radié de celle-ci à cause de "nombreux" sinistres déclarés (à savoir un bris de glace en 2017, un autre en 2018, et enfin un sinistre suite à la perte d'une remorque qui a terminé sa course dans un jardin).

alors nous avons deux problèmes:

comment régler cette radiation qui est à notre sens abusive et injuste?

ensuite, pour continuer dans notre malheur, ce matin nous avons appelés l'assurance de la personne responsable de l'accident pour connaître les démarches afin d'être indemnisé.

nouvelle surprise, ils ne veulent pas nous indemniser si on a pas d'assurance. que faire?

nous comptons avancer les différents frais , à savoir le passage de l'expert notamment afin que le dossier avance un peu le temps de trouver une solution et surtout pouvoir réussir à se faire indemniser.

merci pour votre aide , car là on est dépité et on ne sait plus quoi faire.

Par **Chaber**, le **27/05/2019** à **11:12**

bonjour

[quote]comment régler cette radiation qui est à notre sens abusive et injuste?[/quote]  
un assureur a le droit de résilier un contrat, comme l'assuré, même sans motif (relisez les conditions générales de votre contrat).

[quote]

nouvelle surprise, ils ne veulent pas nous indemniser si on a pas d'assurance. que faire

[/quote]

Même sans assurance toute victime non responsable a droit à indemnisation

Vous avez le choix de vous débrouiller vous-même avec cet assureur ou de faire appel à un expert indépendant en Recours Direct qui se chargera de votre dossier et de récupérer ses frais d'honoraires

Par **youris**, le **27/05/2019** à **13:33**

bonjour,

la résiliation de votre assurance a du vous être notifiée par votre assureur.

salutations

Par **sebetdomi**, le **27/05/2019** à **13:56**

nous n'avons eu aucun avis quant à la résiliation de notre assurance.

pour l'instant, l'assurance adverse ne veut pas nous indemniser si on a pas d'assurance.

je vais me renseigner quant aux démarches à faire pour faire un recours direct comme précisé.

Par **Chaber**, le **27/05/2019** à **15:19**

pour vous aider

<https://experts-auto-independants.com/recours-direct/https://experts-auto-independants.com/recours-direct/>

Par **sebetdomi**, le **27/05/2019** à **15:27**

merci pour les liens, j'étais tombé dessus.

sur les deux experts "indépendants" dans mon secteur, j'en ai déjà un qui ne fait ce type de dossier...

je ne comprends pas du coup son inscription à ce site.

je vais essayer d'avoir le syndicat directement.

merci pour tes recherches